

**DEPARTEMENT
DE LA MARNE**

**ARRONDISSEMENT
DE CHALONS EN
CHAMPAGNE**

**CANTON DE
MARSON**

**COMMUNE DE
CHEPY**

Date de convocation :

24 mars 2014

Nombre de
Conseillers : 11

Présents : 11

N°1221 /2014

Objet :

**VOTE DELEGUES AU
SIAHMM**

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

DU CONSEIL MUNICIPAL

SEANCE DU 28 MARS 2014

L'an deux mil quatorze, le 28 mars, à vingt heures trente, le Conseil Municipal légalement convoqué s'est réuni en séance publique à la mairie sous la Présidence de Monsieur Jérôme ROUSSINET, Maire

Etaient présents : Mme MENISSIER M., M. GIOVANNI P., Mme PRIEUR C., M. VEDANI L., M WEBER P., M. VILLE G., Mme SOURDET J., M BALOURDET P. Mme DIOUY B., Mme RENAULT S.

Formant la majorité des membres en exercice.

Excusés : 0

Absent : 0

A été élu secrétaire : Mme MENISSIER Martine

D'autoriser le Maire à subdéléguer tout ou partie de ces attributions à un adjoint.

En cas d'empêchement du Maire, de déléguer provisoirement les attributions visées ci-dessus à Madame MENISSIER, premier adjoint et à M VILLE Gérard, deuxième adjoint

Monsieur le Maire invite le Conseil Municipal à procéder à l'élection du délégué titulaire et de son suppléant représentant la collectivité auprès du SIAHMM (Syndicat Intercommunal pour l'Aménagement Hydraulique de la Marne Moyenne) :

- 2 délégués titulaires,
- 2 délégués supplémentaires

Chaque conseiller municipal, à l'appel de son nom, a remis fermé son bulletin de vote écrit sur le papier blanc.

Le dépouillement du vote a donné les résultats suivants :

ELECTIONS DES DELEGUES TITULAIRES

Premier tour du scrutin :

Nombre de bulletin : 11

Bulletins litigieux à détruire : 0

Nombre des suffrages exprimés : 11

Majorité absolue : 11

Ont obtenus :

Mme DIOUY Béatrice : 11 voix – onze voix

M WEBER Patrice : 11 voix – onze voix

Ont été proclamés élus, car ayant la majorité absolue : 11 voix

ELECTIONS DES DELEGUES SUPPLEANTS

Il a été procédé, dans les mêmes conditions, à l'élection du délégué suppléant

Premier tour du scrutin :

Nombre de bulletin : 11

Bulletins litigieux à détruire : 0

Nombre des suffrages exprimés : 11

Majorité absolue : 11

Ont obtenus :

M VILLE Gérard : 11 voix – onze voix

M VEDANI Lionel : 11 voix – onze voix

Ont été proclamés élus, car ayant la majorité absolue : 11 voix

Extrait certifié conforme,

Fait à Chepy, le 28 mars 2014

Le Maire,
J. ROUSSINET
